



**ARRETE N° 2022-271**  
SUR LA CIRCULATION & LE STATIONNEMENT  
**Déménagement Rue Alphonse ALLAIS n° 2**  
**SAS LAGACHE**  
**Mercredi 27 Juillet 2022**

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-6, et L2213-1 à L2213-6,  
VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules-en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,  
VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,  
VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,  
VU la demande de la SAS LAGACHE – 4, rue Ambroise Croizat – 91700 Fleury Merogis, afin d'effectuer un emménagement, Rue Alphonse Allais au n° 2, Mercredi 27 Juillet 2022, de 8h00 à 12h00,

**ARRETONS :**

**ARTICLE 1 :** La SAS LAGACHE est autorisée à effectuer un emménagement, Rue Alphonse ALLAIS au n° 2, MERCREDI 27 JUILLET 2022, de 8h00 à 12h00.

**ARTICLE 2 :** La circulation sera interdite, Rue Alphonse Allais, à la date et horaires cités dans l'Article 1, afin que la Société intervenante effectue l'emménagement.  
Deux places de stationnement seront réservées aux abords du lieu d'emménagement.

**ARTICLE 3 :** Les riverains sont autorisés à emprunter la Rue Baudelaire et la Rue Alphonse Allais, à contre sens de circulation, pendant la durée de l'emménagement et *sous leur entière responsabilité*. La priorité restant aux véhicules circulant dans le sens habituel de circulation.

**ARTICLE 4 :** La signalisation réglementaire (déviations et panneaux avec affichage du présent Arrêté), sera mise en place par la Société intervenante.

**ARTICLE 5 :** Le droit des tiers est expressément réservé.

**ARTICLE 6 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables du Centre Technique, du Centre de Secours et de la Police Municipale et à la Société intervenante chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 28 Juin 2022  
Pour le Maire et par délégation,  
L'Adjoint à la Circulation : Jérôme HAMEL

